

Domaines* ou filières	Séries du baccalauréat	Moyennes pondérées calculées
Domaine SNV	Sci Exp.	$\frac{(Moy\ BAC * 2) + note\ Sci\ Naturelles}{3}$
Domaine STU	Maths	
Sciences Médicales Sciences Vétérinaires	TM	$\frac{(Moy\ BAC * 2) + \frac{(note\ Phys + note\ Maths)}{2}}{3}$
Domaine SM	Maths	$\frac{(Moy\ BAC * 2) + \frac{(note\ Phys + note\ Maths)}{2}}{3}$
Domaine ST	Sci Exp.	
	TM	
Domaine MI	Maths	$\frac{(Moy\ BAC * 2) + \frac{(note\ Phys + note\ Maths)}{2}}{3}$
Domaine AUMV	TM	
	Sci Exp.	
Domaine LLE (sauf langue Russe et langue Turque)	Langues étrangères	$\frac{(Moy\ BAC * 2) + note\ Langue\ de\ la\ filière\ demandée}{3}$
	Lettres et philo	
	Math, TM, Sci Exp. Gestion & économie	
Interprétariat	Langues étrangères	$\frac{(Moy\ BAC * 2) + (Moy\ 3\ langues\ concernées)}{3}$
	Lettres et philo	
SHS, DSP, Arts, LCA, LLA, STAPS et SEGC	Toutes les séries du baccalauréat	Moyenne générale obtenue au baccalauréat

\* Les abréviations des domaines de formation sont précisées dans le tableau portant le sommaire des annexes ci-après.

Des conditions complémentaires de préinscription sont exigées pour l'accès aux classes préparatoires et à certains domaines et filières de formation.

Pour l'accès aux filières des Sciences Médicales (Médecine, Médecine Dentaire et Pharmacie), il sera procédé à un classement national de l'ensemble des demandes des bacheliers. Une moyenne nationale unique sera donc définie après traitement pour l'accès à chacune de ces trois filières.

L'accès aux filières des Sciences Médicales pour les titulaires d'un baccalauréat étranger reconnu équivalent est conditionné par la réussite à un test de niveau.

En sus des conditions précitées, l'accès aux Ecoles Normales Supérieures est subordonné à la réussite à un entretien devant un jury. Cet entretien peut être effectué en présentiel dans l'école d'affectation ou bien en présentiel délocalisé dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur (EES).

Pour ce qui est du domaine des Sciences et Techniques des Activités Physique et Sportives (STAPS), un certificat médical de bonne santé est exigé. Les nouveaux bacheliers de la catégorie des sportifs d'élites, en activité et reconnus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ouvrent droit à une inscription dans le domaine des STAPS sans conditions de moyenne minimale.

La préinscription, l'orientation et l'inscription définitive des nouveaux bacheliers se font exclusivement en ligne. Pour effectuer ces opérations, deux sites Internet sont mis à la disposition des nouveaux bacheliers :

<http://www.mesrs.dz>

<http://www.orientation.esi.dz>

La dénomination « sites internet dédiés » utilisée dans la suite du texte servira à désigner les deux sites internet précédemment cités.

Pour faciliter l'accès à ces sites internet dédiés, une connexion gratuite est mise à la disposition des nouveaux bacheliers à partir des cyberspaces ouverts à cet effet au niveau des Etablissements d'Enseignement Supérieurs (EES).

